

# SÉTUE L'INFO

Septembre 2010

EXPRESS



## À la course aux contrats

Par Caroline Jacquet,  
responsable des délégué-e-s  
par intérim

En septembre, la course aux contrats commence ou recommence... corrections, recherche, monitorat, qu'importe, voici quelques conseils généraux à suivre au moment de signer vos nouveaux contrats.

### À la recherche d'un emploi d'auxiliaire d'enseignement?

Vous cherchez un contrat d'auxiliaire d'enseignement? Votre département affiche systématiquement, en début de session ou à tout autre moment de l'année, la liste des postes disponibles! D'ailleurs, dans le cas où cette obligation (article 8.01 de notre convention collective) ne serait pas respectée, merci de nous en aviser ([setue@uqam.ca](mailto:setue@uqam.ca) ou au poste 3234).

Vous pouvez aussi, en début de session, déposer votre CV dans la banque de candidatures comme auxiliaire d'enseignement que tient votre département, vous serez ainsi prioritaire dans l'attribution des contrats (articles 8.02 et 8.03)!

### Emploi trouvé? ... contrat à signer!

Portez une attention particulière au nombre d'heures et au taux horaire

qui sont inscrits sur votre contrat. Surtout, exigez une copie de votre contrat, même en cas de contrats électroniques.

Vérifiez bien que votre contrat est conforme à l'entente que vous avez conclue avec votre responsable. D'ailleurs, le SÉtuE vous invite à signer un formulaire d'entente (<http://www.setue.org>, onglet « formulaire ») avec votre superviseur : cela permet d'éviter les confusions gênantes... sur la durée de votre contrat (heures et semaines), les dates de remise de travaux, etc.

Étape suivante, demandez à signer un formulaire d'adhésion syndicale. Ce formulaire est disponible à votre département, au local syndical (V-2390) ou bien sur le site du SÉtuE (onglet « formulaire »). Si vous ne le signez pas, vous paierez des cotisations syndicales sans pour autant être membre en règle du SÉtuE (vous n'aurez pas le droit de participer à la vie démocratique du syndicat)!

### Non au bénévolat!

Vous n'êtes pas censé commencer à travailler tant que vous n'avez pas signé de contrat... évidence, certes, mais malheureusement nécessaire à rappeler! C'est d'autant plus important que votre premier salaire

peut prendre jusqu'à un mois avant d'arriver dans votre poche. Plus vous tardez à signer, et plus tard vous serez payé!

D'autre part, il arrive souvent qu'au cours d'une session, il s'avère qu'il manque des heures pour terminer les tâches prévues lors de la signature du contrat. Il suffit alors d'aviser votre superviseur et de remplir le « Formulaire de demande de modification d'un contrat d'emploi ». Ce formulaire se trouve sur le site du SÉtuE (onglet « formulaire »), au local syndical, dans votre département ou encore sur le site des ressources humaines de l'UQAM (<https://www.rhu.uqam.ca>).

### Votre salaire dépend de votre scolarité...obtenue et non en cours!

Ainsi, dès la fin du baccalauréat, il faut se prévaloir du salaire de maîtrise, que l'on entreprenne des études de maîtrise ou non. Pour ceux et celles qui terminent un baccalauréat en avril et qui travaillent l'été suivant sa fin, le salaire de maîtrise doit être alloué. La même règle s'applique de la maîtrise au doctorat.

Bonne rentrée!

## Assemblée de la rentrée

Par Alexandre Leduc,  
Président

L'Assemblée générale du 28 septembre portera sur trois points importants :

### 1) Campagne annuelle

Suite à des études produites durant l'été, l'exécutif s'est rendu compte que le nombre d'heures travaillées par les membres du SÉtuE est en baisse de plus de 20% depuis 2006. Cette chute est en partie attribuable au rattrapage salarial obtenu lors de la signature de notre dernière convention collective en octobre 2009. Cette situation nécessite une réplique syndicale et le conseil exécutif a des pistes de solutions à vous proposer. Pour plus d'informations, vous pouvez lire la recherche Préserver des emplois dans un milieu précaire sur notre site internet.

### 2) Élections

Lors des élections annuelles d'avril dernier, tous les postes de l'exécutif ont été pourvus sauf celui de trésorier ou trésorière. La personne occupant ce poste aura la responsabilité de gérer les finances du syndicat, de préparer des budgets ainsi que d'assister à la bonne marche générale de notre organisation. Cette personne doit aussi faire des rapports fréquents au comité de vérification des finances. Pour accomplir ce travail, La Politique de libération du SÉtuE autorise jusqu'à 15 heures de libérations par semaine. Plusieurs postes de délégués seront également en élection. Les délégués ont droit à 15 heures de libération par session. Pour plus d'information, vous pouvez lire la Politique de libération sur notre site internet.

### 3) Avis de motions

Un avis de motion est une résolution qui vise à modifier les statuts et règlements que l'on dépose à l'avance pour avertir tous les membres qu'un vote important se tiendra à la prochaine assemblée. Tout d'abord, le comité de révision de la charte, formé en 2009, a déposé le résultat de ses réflexions à l'assemblée annuelle d'avril 2010. La proposition de refonte de la charte est disponible en ligne depuis ce moment. Les grandes modifications concernent la redistribution des tâches au sein de l'exécutif et les pouvoirs des instances, notamment le conseil syndical. D'autres avis de motion, déposés à titre individuel par un membre, concernent la révision de certains articles de la Politique de libération du SÉtuE.

# L'entente de principe du Front Commun... ou une stratégie à revoir

Rémi Bellemare-Caron,  
responsable des communications

Les négociations entamées dans le cadre du Front Commun des employé-e-s du secteur public avaient deux buts principaux. D'un côté, il s'agissait de réduire l'écart grandissant entre leur salaire et celui des personnes œuvrant dans le secteur privé, et de l'autre côté d'enrayer une partie de l'appauvrissement encouru lors du décret des dernières conventions collectives en 2005.

Cependant, l'entente survenue cet été entre les représentantes et représentants syndicaux du Front Commun et le gouvernement ne règle en rien ces questions, au contraire, il perpétue la perte du pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du secteur public. L'augmentation salariale proposée serait de 0.5% pour l'année en cours, 0,75% pour la suivante, 1% pour 2012, 1,75% pour 2013 et enfin 2% pour la dernière année prévue de la convention. Cela donne donc une moyenne de 1.2% par an. L'offre qui sera mise sur la table pour adoption dans les assemblées générales des syndicats de la fonction publique comprend toutefois une clause qui pourrait – si l'économie du Québec croît plus rapidement que prévu à partir de 2012 – bonifier les hausses salariales jusqu'à concurrence de 9.5% au total sur les cinq années de la convention. Une troisième hausse conditionnelle, basée sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) pourrait, en 2015, ajouter 1% d'augmentation.

Toutefois, même si ces hausses supplémentaires se voyaient ajoutées à la hausse initiale, on obtiendrait à peine le taux d'inflation plus ou moins régulier de 2%, seuil qui permet tout juste de conserver son pouvoir d'achat. Or, non seulement cela est hautement

improbable puisque les prévisions de croissance économique du gouvernement sont déjà très optimistes (autour de 4% pour ces années), mais si cela devait arriver, les augmentations de salaires demeureraient inférieures à la hausse moyenne des prix jusqu'en 2012. De plus, cela ne règle en rien le rattrapage face au secteur privé et à la perte de salaire réel causé par le décret du gouvernement en 2005.

## Au-delà des hausses de salaire

Cette entente ne déçoit pas uniquement au niveau des objectifs fixés avant les négociations, mais aussi par rapport au rôle fondamental que peut avoir une mobilisation du secteur public dans le climat politique au Québec. En effet, dans le contexte actuel où les services publics sont gravement menacés (tarification, marchandisation, privatisation), une réponse forte de la société est nécessaire pour stopper cet élan. Les syndicats du Front Commun doivent alors être à l'avant-scène de cette lutte.

Une coalition contre la tarification et la privatisation des services publics rassemblant des groupes populaires et communautaires, ainsi que des syndicats a été créée après le dépôt du budget Bachand en mars dernier. Celle-ci avait évidemment pour but de combattre les dernières mesures néolibérales mises de l'avant par le gouvernement mais sans la force de frappe des syndicats et de leurs moyens de pression considérables, la coalition se retrouverait quelque peu affaiblie.

La fenêtre d'opportunité qu'est la période de négociation avec le gouvernement représente une chance unique de mettre de l'avant un projet de société alternatif à celui qui est imposé par la plupart des États occidentaux. De

par le nombre de personnes affectées (directement ou indirectement c'est près de 20% des employé-e-s salarié-e-s du Québec) par les hausses de salaires obtenues pour le secteur public, l'issue des négociations peut avoir une influence considérable sur la tendance des salaires de l'ensemble de la société.

## Et maintenant quoi?

C'est devant cette entente décevante et ce sentiment d'occasion ratée que le conseil syndical du SÉtuE a adopté qu'il « se déclare insatisfait de l'entente de principe sur la PSG; qu'[il] dénonce l'arrimage entre hausses salariales et PIB (réel ou prévu); que pour les prochaines négociations collectives, le Syndicat trouve un modèle alternatif pour ses hausses salariales annuelles. ».

Le SÉtuE, ainsi que les autres syndicats bénéficiant des hausses accordées au secteur public par le biais de leur convention collective, devront se questionner sur la pertinence de reconduire une telle clause et sur la possibilité d'y substituer une augmentation annuelle différente. Une indexation qui pourrait s'avérer viable serait celle basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC), les salaires se verraient alors évoluer en fonction d'une évaluation des hausses de prix. Sans être révolutionnaire, cette mesure permettrait au moins d'éviter d'autres baisses du pouvoir d'achat.

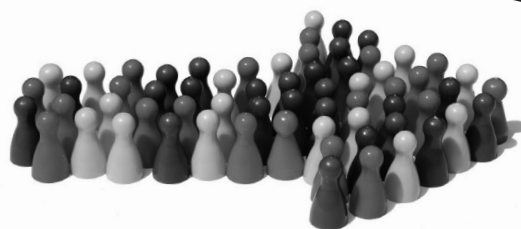
Toujours est-il que les membres des syndicats de la fonction publique doivent encore se prononcer en assemblée générale sur ces offres. La suite à donner à ces réflexions dépend de ce qui sera décidé.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Ordre du jour proposé:

1. Ouverture
2. Procédures
3. Campagne annuelle
4. Élections
  - 4.1 Délégué-e-s
  - 4.2 Trésorerie
5. Avis de motion
6. Levée de l'assemblée

ÉLECTIONS



V-2390  
setue.org  
setue@uqam.ca

Mardi 28 septembre | 12h30  
A-1865

## Pour nous joindre:

Consultez notre site web  
pour toutes les actualités  
entourant le SÉtuE:

[www.setue.org](http://www.setue.org)

Par courriel:  
[setue@uqam.ca](mailto:setue@uqam.ca)

Par téléphone:  
514-987-3000 #3234

En personne:  
Local V-2380